

# HARO sur notre Mutuelle, le retour ?

Paris, le 24 Juin 2014

*Le 11 décembre dernier*, nous avons été le seul syndicat à vous avoir vraiment consultés pour connaître votre avis concernant les évolutions de notre mutuelle d'entreprise.

De façon très majoritaire, vous aviez opté pour **le choix N°3**:

- ✓ *Choix Assureur AG2R à la place de CNP Assurances, maintien des garanties actuelles, + 17 % d'augmentation de la cotisation (10 + 7 effort ANI).*

○ *Nos cotisations nouvelles depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2014: Isolé = 24.53€ et Famille = 60.20€.*

*Le 22 janvier dernier*, nous avons donc signé l'avenant n°2 de l'accord Mutuelle du 31 décembre 2013 sous réserve du maintien des garanties après la période transitoire devant se finir le 30 Juin prochain.

Cette signature était motivée surtout par le maintien de nos garanties au cours de la période transitoire (du 1<sup>er</sup> Janvier au 30 Juin 2014), respectant ainsi la consultation des salarié-es organisée mi-décembre dernier.

Cet avenant était lui-même un mixage de deux choix tels que nous vous les avons exposés en décembre dernier :

- ✓ *Choix N°3 = (jusqu'au 30 Juin 2014).*

*Assureur AG2R, maintien des garanties actuelles, + 17 % d'augmentation de la cotisation (10 + 7 effort ANI).*

**ET**

- ✓ *Choix N°5 = (à partir du 1<sup>er</sup> Juillet 2014).*

*Assureur AG2R, maintien des garanties sur le dentaire, avec aménagement des garanties Hospitalisation, Optique et Forfait maternité + réseau Santé Clair au 1<sup>er</sup> Janvier 2013 (rétroactivement), + 3,5% d'augmentation au 1 juillet 2014 et deuxième augmentation au 1 janvier 2015 de 3,5% minimum. (7% comme effort ANI en deux fois 3.5%).*

## § QU'AVONS-NOUS DE NEUF DEPUIS LA SIGNATURE L'AVENANT N°2 ?

*Depuis lors, nous avons eu plusieurs réunions de commission de suivi de l'accord entre février et avril 2014 (une par mois) conformément aux dispositions de ce même avenant à son article 3.1.*

*Ces réunions ont confirmé les dispositions de l'avenant N°2, dispositions qui devront rentrer en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> Juillet, avec cependant une concession importante, concernant le réseau « Santé Clair ».*

*La direction et notre gestionnaire de mutuelle (Aprionis) souhaitent privilégier les professionnels qui font partie du réseau « Santé Clair ». L'objectif de cette pré-sélection des prestataires est clairement affirmé : maîtriser les dépenses et éviter les abus, notamment pour l'Optique. Teleperformance a posé cette condition pour envisager le maintien des garanties en Optique en 2014.*

*L'avenant N°2 prévoyait selon eux le passage, à partir de juillet, à un système à deux vitesses, les salariés ayant recours au réseau « Santé Clair » étant mieux remboursés que ceux qui choisiraient de passer par un autre opticien. Une telle inégalité de traitement est pour nous inacceptable. C'est pourquoi, dans l'avenant N°3 qui est soumis aujourd'hui à signature, nous avons obtenu que les différences de traitement soient strictement limitées à la question du « tiers-payant ».*

- *Les garanties restent les mêmes pour tous ! Par contre, en passant par un professionnel « Santé Clair », les salariés n'auront pas à avancer d'argent, alors qu'en passant par un professionnel non affilié au réseau, il leur faudra avancer les frais (ou convenir avec l'opticien de l'étalement des paiements) avant d'en obtenir le remboursement par la mutuelle.*

Les autres modifications concernant notre mutuelle sont les suivantes. La plupart étaient déjà prévues dans l'avenant N°2 du 31 décembre 2013, pour la période qui débute ce 1<sup>er</sup> Juillet 2014.

1. **Baisse des cotisations de 10%** sur la base du plafond mensuel de la Sécurité Sociale, le P.M.S.S fixé à 3129€ en 2014. Les nouvelles cotisations du 1<sup>er</sup> Juillet 2014 jusqu'à fin 2014 sont donc :  
*Isolé = 23.03€ au lieu de 24.53€ (économie mensuelle de 1€50).*  
*Famille = 56.57€ au lieu de 60.20€ (économie mensuelle de 3€63).*
2. **Baisse minime des garanties « Hospitalisation »**. En passant des frais réels à un remboursement sur la BR (base de remboursement Sécurité Sociale) autour de 400 à 350% il pourrait y avoir des restes à charge, mais globalement la nouvelle garantie couvre encore très bien.
3. **Baisse de la consommation « Optique »**. Nous passons de 1 paire par an actuellement à 1 paire par an pour les enfants et une paire tous les 2 ans pour les adultes (sauf en cas de changement de la correction optique des verres), la période considérée débutant le 1er juillet 2013.
4. **Baisse du forfait maternité**, qui passe de 23% du P.M.S.S = 3129€ soit 719.67€ à 15% de ce même P.M.S.S soit 469,35€.

Le 16 Juin dernier, La direction, lors une réunion négociation formelle afin de cadrer avec l'esprit de la loi, propose donc ces évolutions dans un avenant N°3.

Le 18 Juin dernier, la direction a consulté le Comité d'Entreprise. L'avis rendu par les élu-es du C.E (les 14 titulaires) a été favorable à l'unanimité.

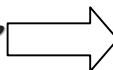
Depuis le 19 juin dernier, cet accord avenant N°3 est mis à la signature et ce, jusqu'au 30 juin. Nous sommes conscients de l'importance que revêt pour tous les salarié-es de notre entreprise la question de la mutuelle, c'est pour cette raison, et conformément à nos engagements.

À SUD, nous préconisons :

- LA SIGNATURE DE L'AVENANT, CAR NOUS GARDONS UN BON NIVEAU DE GARANTIE AVEC EN PLUS UNE BAISSSE DES COTISATIONS.
- NOUS RESTONS VIGILANTS SUR LA MISE EN PLACE DU RESEAU SANTE CLAIR QUI NOUS SERA IMPOSE PAR LA DIRECTION.

✓ COMME EN DECEMBRE DERNIER :

NOUS SOUHAITONS VOUS CONSULTER, SUR LA SIGNATURE OU PAS DE CET AVENANT N°3



**ETES-VOUS POUR OU CONTRE CET AVENANT N°3 POUR LA MUTUELLE ?**

Exprimez-vous ici !

- ✓ La consultation est ouverte du 24 au 26 Juin 2014 à 22 heures,
- ✓ Merci de remettre vos votes aux représentant-es SUD sur vos sites.

SUD A TELEPERFORMANCE FRANCE

SITE INTERNET : [HTTP://WWW.SUDTELEPERFORMANCE.COM](http://www.sudteleperformance.com)

Issam BAOUAFI (DS Central) Tél : 06 84 93 63 69

Gaylor DUVAL (DS Central Adjoint) : 06 10 17 59 18